



- ✓ **"SCHOLA" regroupe des parents, souhaitant ensemble défendre les intérêts des élèves et des familles:**
 - Aux Conseils d'école (Maternelle et Primaire), puis aux conseils de classe et d'administration des collèges et lycées.
 - Un décret permet aux représentants des parents d'élèves de mieux exercer leur mandat.
 - En outre, ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.

- ✓ **Indépendante de toute doctrine de quelque fédération nationale que ce soit.**
 - Ce qui permet à chacun de ses adhérents de s'exprimer, selon sa propre sensibilité sans contrainte extérieure dans un contexte départemental de proximité.

- ✓ **"SCHOLA" est une association départementale reconnue depuis 1992,**
 - Par l'Inspection Académique (3 sièges au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)
 - Par les chefs d'établissements scolaires
 - Les droits des associations de parents sont explicités :
 - droit d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichages, éventuellement locaux)
 - droit de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action
 - droit d'intervenir, pour les organisations représentées au conseil supérieur de l'éducation, au conseil académique et au conseil départemental de l'éducation nationale, dans toutes les écoles et tous les établissements d'enseignement publics.

- ✓ **Notre association existe par le fait que :**
 - Nous sommes des parents disponibles, proches de nos enfants dès la maternelle...
 - Nous croyons que l'intérêt de tous les enfants est d'être encadré par des adultes-parents et des équipes éducatives faisant équipe.
 - Nous accompagnons les familles dans la pratique des outils de l'école numérique (**FORMATIONS, prêts de tablettes**)

Pour créer une liste lors des prochaines élections et représenter les parents d'élèves de l'établissement de votre enfant au conseil d'école.

**Pour jouer votre rôle de parent d'élève en toute indépendance,
rejoignez-nous, adhérez à la SCHOLA !**

Merci de retourner le bulletin ci-dessous avec votre règlement, ou de nous le remettre directement lors de notre **première réunion de la SCHOLA** qui se déroulera le **VENDREDI 18 Septembre 2020** à partir de **18h00 au Lycée FOLLEREAU** (quel que soit l'établissement fréquenté par votre enfant), pour vous présenter la SCHOLA, répondre à vos questions et finaliser les listes de parents d'élèves par établissement. (**élections du 5 au 9 octobre 2020**)

Il est important de nous retourner rapidement votre adhésion afin de pouvoir constituer des listes de parents par établissement dans le cadre des élections de parents d'élèves qui se dérouleront courant octobre.

Ainsi nous pourrions mieux nous structurer à travers les différentes instances des établissements et donc mieux vous accompagner durant la scolarité de vos enfants. **Adhésion direct et rapide en ligne sur le site internet – paiement sécurisé !**

Adresse de retour : SCHOLA, 10 rue de Londres, 90000 BELFORT

Pour tous renseignements : schola90@laposte.net ou <http://schola90.e-monsite.com> ou 06-85-83-22-67

--- ✂ ---

Adhésion SCHOLA – Année 2020 / 2021		NOM		Prénom		
		Coordonnées des Parents				
		Adresse				
		Code Postal	Ville			
		Téléphone		Adresse e-mail		
Coordonnées des enfants	Enfant 1		Enfant 2		Enfant 3	
Nom						
Prénom						
Etablissement						
Classe						
Je souhaite m'inscrire à la liste SCHOLA aux élections de parents d'élèves pour pouvoir participer à :						
Conseils d'école / de classe	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Conseil d'administration	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Commission établissement	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Cotisation annuelle unique de 10€ par famille à joindre au bulletin d'adhésion quel que soit le nombre d'enfants ou d'établissements fréquentés